

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2074

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins Protection maladie	100 000 0	0 100 000	
TOTAUX	100 000	100 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros de l'action 02 – Aide médicale de l'État du programme 83 – Protection maladie vers l'action 19 – Modernisation de l'offre de soins du programme 204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

Amendement d'appel.

Notre système de santé doit être réformé en profondeur pour le rendre capable de résister à de nouvelles épidémies ou d'autres phénomènes sanitaires encore inconnus. Car après 18 mois de crise sanitaire, trois confinements, et un système sanitaire à bout de souffle, on aurait pu s'attendre à des mesures audacieuses et structurelles. Mais non, notre capacité à soigner n'est toujours pas renforcée...

Au contraire, elle s'est détériorée car, en 2020, en pleine période de Covid, 5 700 lits d'hôpital ont été supprimés. Pour rappel au même moment, on nous disait qu'il fallait ouvrir 12 000 lits supplémentaires en réanimation pour faire face à la crise....

Comment expliquer un tel décalage entre les discours et la réalité ?